



**Procès-verbal No 3  
Séance du 12 décembre 2016**

**Présidence : Madame Christine Leuenberger**

**Mme la Présidente**, souhaite la bienvenue à cette dernière séance de l'année, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Monsieur le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Messieurs les scrutateurs, aux représentants de la presse régionale et cantonale ainsi qu'au fidèle public.

**Mme Leuenberger** a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil et d'apporter les salutations de celui-ci à diverses manifestations, à savoir :

- le **19 novembre** à « l'exposition de l'atelier créatif » chapeauté par Entr'aide 2030 et Pro Senectute Vaud au Foyer des Fontaines.
- le **19 novembre** à la soirée annuelle de la Patriote.

**Mme la Présidente** réitère toutes ses félicitations aux chanteurs pour leurs magnifiques interprétations et aux acteurs pour leur comédie hilarante et pleine de rebondissements.

- le **27 novembre** au dépouillement de la votation fédérale
- le **30 novembre** à la séance multipartite de l'Aravoh
- le **3 décembre** à la manifestation du Téléthon
- le **3 décembre** à la soirée annuelle de la Fédération suisse de gymnastique de Vallorbe.

Elle en profite pour féliciter tous les gymnastes pour leurs productions variées et d'excellente qualité, ainsi que les membres du comité et les moniteurs pour leur engagement.

- le **8 décembre** à l'inauguration officielle des installations transformées à la gare de Vallorbe.

**Mme Leuenberger** félicite ensuite chaleureusement M. Jérémy Kolly pour la naissance de son petit garçon, Baptiste, né le 9 novembre dernier.

**Premier objet**  
**Appel**

**Excusés** : Madame Line-Claude Magnenat pour un instant et M. Jérôme Perrin

L'appel fait constater la présence de **48 conseillers/50** ; les deux conseillers absents ont pris la peine de s'excuser. Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** soumet au Conseil l'ordre du jour suivant :

**Second objet**  
**Adoption de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 2 du 31 octobre 2016
4. Correspondance
5. Rapport de la commission permanente des finances relatif au budget 2017 de la Commune de Vallorbe
6. Préavis municipaux et nomination des commissions
7. Communications de la Municipalité
8. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
9. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**Troisième objet**  
**Adoption du procès-verbal No 2 du 31 octobre 2016**

M. C. **Huguenin** fait remarquer qu'il manque les excusés de la dernière séance, soit deux personnes, Monsieur Jérémy Kolly et Mme Catherine Huguenin

Le procès-verbal no 2 est ensuite adopté à l'unanimité.

**Quatrième objet**  
**Correspondance**

Il n'y a aucune correspondance.

**Cinquième objet**  
**Rapport No 11/16 de la commission permanente des finances pour le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2017**

Mme L. **Foretay**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion chapitre par chapitre et ensuite sur le rapport proprement dit. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ensuite ce rapport au vote à main levée :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE**

- Vu le préavis No 11/16
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide**

au vote à main levée, à l'unanimité :

**Le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2017 est adopté tel que présenté.**

### **Sixième objet**

#### **Préavis municipaux et nomination des commissions**

**12/16 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 430'000. – pour la préparation du projet de rénovation de la station d'épuration de Vallorbe**

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs Italo Facchinetti, Bernard Rindlisbacher, Serge Gendroz, François Vallotton, Sébastien Authouart, Lionel Favre, Bernard Haldemann, Joël Jeanmonod,

**Préavis municipal pour la piscine et la patinoire (à recevoir et à traiter ultérieurement)**

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, afin de pouvoir l'étudier dès sa réception en février 2017, à savoir :

Madame Christelle Vallotton, Messieurs Alain Kolly, Robert Simonet, Stéphane Truan, Gérald Bonzon, Christophe Vallotton, Yann Jaillet, Bernard Haldemann et Luc Neuschwander.

### **Septième objet**

#### **Communications de la Municipalité**

M. Ch. Schwerzmann, Municipal, pour faire suite à la demande de Monsieur René Gfeller concernant l'entretien des talus de la Gare, a le plaisir de lui annoncer que des travaux d'abattage portant sur 3 à 4 jours seront prochainement planifiés. Ce sont plusieurs dizaines de pins qui sont concernés pour un volume de 60 silves. Il est prévu de garder quelques pins comme élément paysager ainsi que des buissons. Une régénération naturelle devrait très vite se produire. Ceci sera également une très bonne opération pour la biodiversité. La nature en général, entre autre papillons et oiseaux y trouveront naturellement leur bonheur.

M. S. Costantini, Syndic, annonce l'engagement de Mme Lucia Recordon à la bourse communale depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

M. le Syndic commente le programme de législature envoyé aux Conseillers communaux. Il précise que ce programme :

- est basé sur le plan comptable communal ;
- a permis d'établir le plan des dépenses d'investissements ;
- sert de « Fil rouge » aux Autorités ;
- n'est pas exhaustif mais adapté aux capacités financière, besoins, opportunités et imprévus.

Il se décline comme suit dans les différents domaines :

## **1. Administration générale**

Adaptation proactive de l'effectif du personnel de manière proportionnelle aux besoins.

En matière de promotion économique, déploiement d'efforts particuliers en vue de l'implantation de nouvelles entreprises et activités artisanales dans la localité, principalement dans la zone industrielle et d'activités de "Plans-Praz" – "Sur la Torche".

Amélioration du concept de l'information en général.

Soutien au cadre touristique local et régional, contribution à la réorganisation du mode de fonctionnement des offices.

Recherche active de solutions et de partenariats pour favoriser la création d'un accueil hôtelier sur la Commune. Probablement, si l'état du bâtiment le permet, dans le bâtiment de la "Concorde".

Amélioration continue des infrastructures sportives (dont la réfection des éclairages du stade et du terrain B ainsi que la mise aux normes du stade).

Soutien important à la rénovation du site de la patinoire ainsi qu'aux infrastructures de la piscine et du camping.

On s'achemine vers la création d'une société anonyme, à but non lucratif, des "Sports et loisirs de Vallorbe". Cette société reprendrait tous les actifs et passifs des deux entités ainsi que les terrains communaux concernés. Le financement des futurs gros investissements serait effectué par la Commune. L'Association des Amis de la Piscine de Vallorbe serait maintenue, le Comité de la Coopérative de la Patinoire des 3 Vallons deviendrait le comité d'une nouvelle association (par exemple l'Association des Amis de la Patinoire du Frézillon) dont chaque société sportive utilisatrice du site serait membre de droit. Les parts « historiques » ainsi que les dons seraient transformés en « actions ». Le premier des deux préavis concernant ce dossier sera déposé au Conseil communal en février 2017.

Participation au projet visant à la création d'une nouvelle gare ainsi qu'une plateforme rail / route au Day. Interventions en faveur de l'amélioration des cadences de dessertes de la localité par les transports publics.

Les premiers résultats des interventions de la Commune viennent d'être annoncés car les CFF et le Canton ont récemment communiqué que la gare du Day, construite en 1886, sera détruite et remplacée par une nouvelle gare déplacée de 200 mètres en direction de Vallorbe (près du Silo du Day) d'ici décembre 2021. Dans l'immédiat, à partir du 17 décembre 2016, et aux heures de pointe (de 6 heures à 9 heures et de 16 heures à 20 heures), il y aura une cadence à la demi-heure dans les deux sens sur la gare de Vallorbe. Dès la construction de la nouvelle gare, il y aura en plus une cadence à la demi-heure toute la journée au Day. Aux heures creuses, le train arrivera donc au Day chaque demi-heure et, en alternance, se rendra une fois à la gare de Vallorbe et une fois au Brassus. Durant ces heures creuses, lorsque le train ne viendra pas à la gare de Vallorbe, il y aurait la possibilité d'envisager une liaison bus entre le Day et le centre de la localité. En résumé, dès décembre 2021, il y aura toutes les demi-heures un train qui desservira la localité en provenance et en direction de Lausanne.

Poursuite des démarches en vue du développement des activités à la gare de Vallorbe ainsi qu'à la réfection des bâtiments.

A terme, la hauteur du quai numéro 2 sera adaptée afin de faciliter l'accès aux trains et diverses démarches sont en cours pour que les locaux vides soient occupés. Il est également prévu qu'un véhicule de location soit à disposition des voyageurs à la gare.

Au gré des opportunités, volonté marquée d'améliorer la visibilité positive de la Commune.

## **2. Finances**

Répercussion en faveur de la population ainsi que des entreprises / artisans, via une baisse d'impôts, de la bonne conjoncture financière dont bénéficie la Commune.

Recherche continue des conditions financières en matière d'emprunts les plus favorables possible à la Commune.

A ce jour, grâce aux démarches permanentes dans ce domaine, une partie (en l'occurrence 8 millions de francs) de la dette communale est empruntée à un taux négatif.

Efforts permanents (maîtrise des charges internes, prospection pour de nouveaux revenus) en vue d'une augmentation de la marge brute.

A terme, diminution de la dette par habitant grâce à la valorisation de terrains communaux, principalement ceux situés en zone industrielle et d'activités.

## **3. Domaines et bâtiments**

Exploitation d'une nouvelle partie de la gravière.

Poursuite de la mise en application du nouveau plan de gestion forestier et de l'entretien des refuges (dont une fermeture adaptée aux besoins et cohérente de certains chemins forestiers, conformément à la loi).

Valorisation de la parcelle numéro 298 à la rue de l'Ancienne-Poste.

Remise en état de l'enveloppe extérieure des bâtiments à la ruelle des Grandes-Forges 17-18.

Détermination de l'avenir de l'ancienne laiterie de "La Concorde" à la Place du Marché.

## **4. Travaux**

Mise à jour et développement continu du système d'information du territoire.

Mise à jour du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement d'application.

Valorisation de la zone industrielle et d'activités de "Plans-Praz" – "Sur la Torche".

Elaboration du concept de circulation et de la mobilité dans la localité.

Réfections d'aménagements urbanistiques et d'infrastructures.

Poursuite de la rénovation et de la sécurisation des chaussées ainsi que des trottoirs.

Adaptation de l'efficacité de la station d'épuration en regard des normes en la matière et de l'augmentation de la population.

Poursuite de la mise en séparatif des réseaux de récupération des eaux usées et pluviales.

## **5. Instruction publique et cultes**

Entretien des lieux de cultes, préservation du patrimoine bâti. Rénovation de la toiture et des façades du Temple prévues en 2018.

## **6. Police**

Réorganisation de la police administrative.

Poursuite de la contribution active à la sécurité publique en collaboration avec la Police cantonale.

Installation de plusieurs systèmes de sensibilisation à la vitesse.

Participation à la restructuration, au niveau du district, de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC).

## **7. Sécurité sociale**

Soutien accru à la création de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et favorisant le maintien à domicile.

## **8. Services industriels, énergies**

Mise à jour du plan directeur de distribution d'eau (PDDE).

Intégration d'une deuxième source d'alimentation dans le réseau d'eau potable.

Création d'un nouveau réservoir d'eau potable.

Remplacement de diverses canalisations principales de distribution d'eau potable.

Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public via le remplacement progressif des lampadaires de rues.

Poursuite des démarches en vue de la création du parc éolien de « Sur Grati ».

Les recours aux levées d'oppositions sont actuellement traités par la Cour de droit administratif et public (Tribunal cantonal).

Partenariat public-privé en vue de la réalisation d'installations et de réseaux de chauffage à bois (valorisation de notre patrimoine forestier).

Création d'une chaufferie à bois avec un appoint au gaz dans le Collège de la rue Ruchonnet en 2018 en partenariat avec vo énergies. Cette installation permettra de chauffer tous les bâtiments scolaires ainsi que l'Eglise Catholique, la Garderie et l'Auberge pour tous.

### **M. le Syndic relève encore que:**

- la conjoncture économique est propice aux investissements ;
- le développement de la localité est constant et bien visible ;
- le travail sera effectué efficacement grâce à la bonne entente et le respect entre le Conseil communal et la Municipalité.

M. R. **Brouze**, Municipal, annonce que suite à l'intervention de M. Alemanni au sujet de la cantine scolaire, le Comité directeur de l'AscoVaBaNo a rencontré les parents des plaignants en présence de M. Ponnaz, Directeur et M. Rosetti, Doyen; il n'y en a beaucoup moins puisque certains enfants ont déjà quitté l'école. Néanmoins ils ont écouté leurs doléances et ce qui n'allait pas, il n'y a rien de très grave. Quoi qu'il en soit, ils vont maintenant rencontrer M. Badir pour revoir la qualité et la quantité.

### Neuvième objet

#### **Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets**

Messieurs L.-O. **Stramke** et G. **Uldry** présentent le postulat suivant :

*« La Commune de Vallorbe, dans un but d'information politique neutre auprès de ses jeunes habitants, évalue la possibilité d'adhérer au système Easyvote, mis en place par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ), ou à tout autre système équivalent.*

**Mme la Présidente** invite M. Stramke à développer son postulat :

« Easyvote est un projet initié par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) et soutenu par l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS). Il s'agit d'un programme d'information politique neutre, distribué aux jeunes citoyens suisses de 18 à 25 ans. Ce programme est matérialisé sous forme de brochures, distribuées lors des votations et élections fédérales. Actuellement, plus d'un million de brochures sont distribuées à travers la Suisse lors des scrutins. Ces brochures renvoient également au site internet d'Easyvote, qui met en ligne des clips vidéo explicatifs. Les documents distribués vulgarisent le contenu de la brochure officielle fédérale, souvent complexe et excessivement technique. Les brochures Easyvote se présentent sous un format simplifié, qui parle davantage aux jeunes, tout en présentant les enjeux de chaque scrutin. Elles sont également neutres, en présentant les différentes opinions. Easyvote est déjà présent dans d'autres cantons de Suisse, notamment à Thurgovie, dans les Grisons, ou encore à Lucerne. Dans notre Canton également, les villes de Chavornay, Yverdon et Pully dès janvier 2017, l'ont adopté. On sait que moins de 30% des jeunes votent actuellement. Ainsi, le but premier de ce système est d'inciter les jeunes à voter et élire, à participer à la vie politique de leur village, leur Canton ou leur pays. Afin de citer quelques chiffres, la ville de Lucerne a enregistré une augmentation de la participation d'environ 16% à la suite de la mise en place d'Easyvote. Le coût d'une brochure distribuée s'élève à Fr. 6.90. Vallorbe compte environ 580 jeunes de 18-25, ce qui représenterait un montant annuel d'environ frs. 4'000.-. Une version « premium » existe, mais je laisse ici le soin à la Municipalité de réfléchir au système le plus adéquat. »

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur ce postulat, la parole n'étant pas demandée, elle le soumet au vote pour sa prise en considération.

Au vote à main levée, ce postulat est accepté par **47 oui et deux abstentions**

**Dixième objet**  
**Divers, questions et vœux**

**Mme la Présidente** demande des volontaires pour le dépouillement des élections des 30 avril et 21 mai 2017. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire du bureau électoral.

**M. G. Alemanni** demande des informations complémentaires sur les trains pour La Vallée de Joux, notamment au départ de Vallorbe. D'autre part, il souhaite également savoir ce qu'il advient des voitures sans plaques qui sont garées depuis fort longtemps dans certains quartiers du village.

**M. S. Costantini**, Syndic, lui répond que dès décembre 2021, la desserte de la Vallée de Joux depuis Vallorbe sera de, un train toutes les demi-heures aux heures de pointe et toutes les heures aux heures creuses.

**M. L. Fiorito**, Municipal, répond à M. Alemanni au sujet des véhicules abandonnés, et lui dit que la Municipalité est au courant de ces voitures qui sont à l'abandon avec ou sans plaque sur le domaine public. Il explique qu'on ne peut pas évacuer ces véhicules sans avoir préalablement fait des recherches sur le propriétaire et annoncé par voie de presse dans la FAO. Il y a aussi des délais à respecter entre le moment de la publication et le moment où l'on peut évacuer le véhicule. En ce qui concerne le véhicule de la rue du Faubourg, M. Fiorito annonce que le délai arrive à échéance et il va être évacué prochainement.

**M. H. Bally**, au sujet de la LAT, demande pour quelle raison, on favorise actuellement le centre du village, selon lui, c'est du favoritisme. Pourquoi pas les zones extérieures au périmètre établi, autant pour les zones communales que privées déjà mises à l'enquête ou construites partiellement.

**M. S. Costantini**, Syndic, lui répond que la limite du périmètre du centre a été définie dans chaque commune par le Service cantonal du développement territorial il y a 5 ans, avant la votation fédérale relative à la loi sur l'aménagement du territoire. Ce ne sont malheureusement pas les communes qui ont la légitimité pour décider de quelle manière les différentes zones sont traitées.

**M. H. Bally** dit que le peuple n'a pas voté sur ces détails.

**M. Ch. Vallotton**, intervient au sujet des places de parc. D'une part, vers le stade, plus précisément lorsqu'il y a des matchs. En effet, les automobilistes qui viennent assister au match se parquent tout le long de la rue, et ne prennent même pas la peine d'aller jusqu'au V-Center et d'autre part, vers la piscine pendant la saison. La place pour handicapés est régulièrement occupée par des membres du Comité ou autre, et des automobilistes se garent jusque devant les grilles et n'importe comment.

**M. Ch. Schwerzmann**, annonce à Monsieur Vallotton concernant le parcage lors des matchs du FC Val-Bal, que des solutions seront étudiées lors de l'établissement du préavis pour les infrastructures sportives. Quant au parcage à la piscine, il en fera à nouveau part aux membres de son comité ainsi qu'au chef d'exploitation afin qu'il surveille le parcage, notamment sur la place pour les handicapés.

M. R. **Gfeller**, remercie la Municipalité pour la taille des arbres de la gare, le bâtiment magnifiquement restauré sera ainsi mis en valeur. Il est heureux d'apprendre qu'il y a des expositions et des dons les événements sportifs qui sont importants pour la population. Cependant, il souhaite que la Commune de Vallorbe soutienne également la culture et la musique.

M. S. **Costantini**, lui répond que La Commune de Vallorbe soutient annuellement à hauteur d'environ 45'000 francs l'enseignement de la musique. En ce qui concerne la culture, des aides financières ou en nature sont octroyées en fonction des demandes. Les montants sont indiqués dans le budget de fonctionnement annuel.

M. J. **Jeanmonod** annonce qu'il y aura un événement culturel le 6 janvier prochain au Casino, il s'agit de la projection de films et d'une conférence en présence d'Isabelle Autissier, navigatrice et Lionel Daudet, alpiniste.

D'autre part, il tient à remercier, Mme la Présidente qui est venue avec sa famille, ainsi que les conseillers, qui ont assisté à la soirée de la Patriote. Pour ceux qui n'ont pu y venir, il annonce qu'une seconde représentation de la pièce de théâtre aura lieu le dimanche 5 février 2017.

M. M. **Anex**, remercie la Municipalité pour la pose du « Stop » à la rue de l'Ancienne Poste en lieu et place d'un « Céder le passage ». Cependant, il a pu constater à nombreuses reprises que certains automobilistes ne s'arrêtaient toujours pas. Dès lors, il souhaite qu'il y ait plus de contrôles à cet endroit.

M. E. **Favez** demande si les radars situés à l'entrée de Vallorbe sont justes car il semblerait qu'il y a une différence de 4, voire 5 km/h. En effet, vis-à-vis des clients du bus qui voient le radar virer au rouge alors que le bus roule pourtant en dessous de 50 km/h, cela ne fait pas bonne impression.

La parole n'étant plus demandée. **Mme la Présidente** remercie le Conseil pour son intérêt et de la bonne tenue des débats. Elle donne rendez-vous le **27 février 2017** au même endroit pour le prochain conseil communal. Elle rappelle qu'à la fin de ce conseil, une agape est organisée à la Salle des sociétés, et que le public est cordialement invité.

Enfin, **Mme Leuenberger** souhaite, d'ores et déjà, à tous de belles fêtes de Noël et présente ses meilleurs vœux de santé et bonheur pour la nouvelle année.

Il est 20h07, la séance est levée.

La Présidente  
Christine Leuenberger



La Secrétaire :  
Francine Manière



**Prochaine séance, lundi 27 février 2017 à 20h15**